

**ORIENTATIONS  
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

# ENSEMBLE POUR CHACUN

**66<sup>e</sup> Congrès de la CSN  
VIRTUEL | 2021**



- 3 **Orientations présentées au 66<sup>e</sup> Congrès**
- 4 **Santé et sécurité**
- 4 Accentuer l'entraide
- 4 Négocier en contexte de pandémie
- 5 Réforme des lois en santé et sécurité : Pour *vraiment* protéger tout le monde
- 5 Orientations
- 6 **Vie syndicale et mobilisation**
- 6 Les technologies numériques : un outil de plus
- 7 Renforcer l'appui aux militantes et aux militants
- 7 Orientations
- 8 **Travail**
- 8 De nouveaux droits pour un monde du travail en changement
- 9 La syndicalisation : un incontournable
- 9 Orientations
- 10 **Relance post-COVID**
- 10 Contrer un retour à l'austérité
- 10 Défendre les services publics
- 11 Aide publique aux entreprises : exiger des contreparties
- 11 Augmenter l'accessibilité à Internet
- 11 Orientations

# Orientations présentées au 66<sup>e</sup> Congrès

Le 66<sup>e</sup> Congrès se déroule dans un contexte inédit. Le mode virtuel nous oblige à faire les choses différemment. Les délégué-es seront appelés à débattre de grandes orientations et à mandater le conseil confédéral pour l'élaboration des plans d'action.

**EN NOVEMBRE DERNIER,** nous avons rencontré plus de 450 représentantes et représentants de syndicats dans le cadre d'une consultation régionale précongrès. Les personnes consultées nous ont confirmé ce que nous appréhendions : la pandémie de la COVID-19 frappe fort. En plus de toucher la vie quotidienne, les relations sociales, l'emploi et l'exercice du travail, elle a des effets sur la vie syndicale et la mobilisation.

**LA DOUBLE CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE** qui a bouleversé nos vies et notre travail syndical en 2020 continuera de nous perturber en 2021. Les orientations présentées au 66<sup>e</sup> Congrès en prennent acte. Nous avons aussi fait le choix de cibler des priorités ancrées dans les mutations du monde du travail en ayant en tête les grands axes de notre travail syndical : négocier, mobiliser, syndiquer et représenter.

# Santé et sécurité

**Dès les débuts de la pandémie, la sécurité sanitaire de nos membres est devenue notre priorité. Nous avons multiplié les interventions en ce sens, tant auprès des employeurs que des ministères concernés.**

**Le nombre de salarié-es** souffrant de problèmes de santé psychologique atteint des proportions inquiétantes. Désarroi, isolement, détresse, épuisement, stress, anxiété, peur d'être contaminé sont autant de réalités vécues par bon nombre de travailleuses et de travailleurs, mais aussi de militantes et de militants.

**Bien que moins à risque d'attraper le virus**, celles et ceux qui sont en télétravail ne sont pas épargnés. La conciliation du travail avec la présence d'enfants à la maison — comme ce fut le cas lors des mesures de confinement du printemps dernier — a été, pour beaucoup de salarié-es, une source de stress et d'anxiété. L'isolement et les changements dans les façons de travailler, imposés par le recours forcé et prolongé au télétravail, peuvent aussi peser sur la santé psychologique. Ceci est sans compter les problèmes d'espace, d'accès à Internet, etc.

**Cette situation exceptionnelle** a des répercussions sur les équipes syndicales locales, tant sur le plan de la charge de travail que sur celui de leur propre santé psychologique. Dans les cas extrêmes, la pression est telle que certaines personnes doivent abandonner leur travail syndical. Résultat : le nombre de comités exécutifs qui doivent composer avec des absences ou des postes vacants s'est accru. Notre capacité à répondre aux besoins des membres et à jouer notre rôle dans les milieux de travail est fragilisée. Ce qui appelle des actions de toutes les composantes de la CSN.

## Accentuer l'entraide

**Depuis les années 1980**, la CSN a développé des réseaux d'entraide formés de gens actifs dans leurs milieux de travail. À l'origine, ces réseaux, chapeautés par les conseils centraux, visaient à aider les personnes souffrant d'alcoolisme ou d'autres toxicomanies. Au fil du temps, leurs interventions se sont élargies aux problèmes de santé psychologique. Ils ont aussi contribué à la négociation et à la mise sur pied de programmes d'aide aux employé-es

dans les milieux de travail. Rappelons aussi que les entraînantes et les entraînants ne sont pas des thérapeutes et que leur rôle n'est pas de prendre la place des ressources existantes ou de leur syndicat. Ils ont toutefois reçu une formation leur permettant d'être à l'écoute des personnes et de les diriger vers les services et les ressources adaptés à leur situation. Dans le contexte de la crise sanitaire, nul doute que de telles personnes-ressources sont d'une aide précieuse !

**En 2014**, le 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN invitait les conseils centraux à poursuivre leurs efforts pour développer et consolider les réseaux d'entraide. Force est toutefois de constater que leur déploiement demeure à géométrie variable. Une fois les difficultés bien ciblées, nous estimons qu'il est possible d'accroître nos efforts pour en augmenter le nombre. Évidemment, il est irréaliste de penser que chaque milieu de travail pourra compter sur des personnes formées à l'entraide. Aussi, nous souhaitons, en collaboration avec les conseils centraux et les responsables du développement des réseaux d'entraide, trouver d'autres formes d'appui et agir rapidement afin d'aider les syndicats dans la prise en charge des problèmes de santé et de détresse psychologiques liés à la pandémie.

## Négocier en contexte de pandémie

**Depuis le début de la pandémie**, plusieurs syndicats ont redoublé d'efforts pour que leur milieu de travail soit sécuritaire. L'accès à des équipements de protection, la mise en place et le respect des directives sanitaires, l'octroi de primes pour celles et ceux qui assument des services essentiels, le droit à des congés COVID payés figurent parmi les principales revendications.

**La pandémie** a aussi provoqué une augmentation du nombre d'absences ou de congés de maladie. Les raisons sont multiples : contamination, attente de résultats, mise en quarantaine, aide à des proches, stress, détresse psychologique, etc. Or, l'accès à des congés payés est fort variable selon les milieux de travail et les conventions collectives en vigueur. La situation est particulièrement dramatique pour celles et ceux qui n'ont droit qu'aux deux journées de congés payés pour maladie ou responsabilités familiales prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

**Le gouvernement fédéral** a mis en place des mesures temporaires pour soutenir le revenu des travailleuses et des travailleurs devant s'absenter en raison de la COVID, dont la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique. Il s'agit de mesures d'aide complémentaire aux prestations prévues à l'assurance-emploi. Celles et ceux qui disposent d'un régime d'invalidité de courte durée ou de congés de maladie doivent recourir à ces régimes avant de faire appel aux programmes du gouvernement fédéral. Dans certains cas, les employeurs insistent aussi pour que les salarié-es pigent dans leur banque de vacances, ce qui est inacceptable.

## Réforme des lois en santé et sécurité : Pour vraiment protéger tout le monde

**Attendu au printemps 2020**, le dépôt du projet de loi en matière de santé et de sécurité du travail a été retardé par la pandémie. Finalement, c'est le 27 octobre dernier que le ministre du Travail, Jean Boulet, a présenté le projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*. Comme notre régime de santé du travail est demeuré pratiquement inchangé depuis plus de 40 ans, sa modernisation est plus que souhaitable.

**Dès le mois de février 2020**, la CSN a adopté un plan d'action et a mis de l'avant une série de propositions visant une réforme à l'avantage des travailleuses et des travailleurs.

**Le projet de loi 59** comporte certaines avancées au chapitre de la prévention. La couverture des travailleuses et des travailleurs domestiques et des stagiaires en milieu d'emploi mérite aussi d'être mentionnée, tout comme les nouvelles modalités touchant le secteur de la construction.

**Cependant**, le projet de loi contient aussi des carences ainsi que des reculs majeurs concernant les droits des travailleuses et des travailleurs que nous devons dénoncer. Cinq aspects du projet de loi sont particulièrement préoccupants : la perte d'acquis et de pouvoir pour les groupes prioritaires 1, 2, et 3; les ouvertures souhaitées, mais insuffisantes, pour les nouveaux secteurs couverts par les mécanismes de prévention; l'impact de certains changements sur les femmes, dont ceux qui touchent le retrait préventif et le rôle du médecin traitant; la non-reconnaissance de l'épuisement professionnel et les reculs sur le plan de l'indemnisation.

**Au moment même où nous serons réunis en congrès**, la Commission parlementaire qui étudie le projet de loi tiendra ses audiences. Évidemment, la CSN y participera pour réclamer des modifications importantes. Nous travaillerons aussi avec les partis d'opposition favorables à nos revendications lors de la lecture détaillée du projet de loi tout en maintenant la pression sur le gouvernement.

**Parallèlement à ce combat** pour un régime de santé et de sécurité du travail qui protège tout le monde, la CSN encourage les syndicats à faire de la santé et de la sécurité une priorité de négociation. Des mesures intégrées dans une convention collective demeurent l'un des plus sûrs moyens d'assurer la protection des travailleuses et des travailleurs.

## ORIENTATIONS

---

**Soutenir les conseils centraux dans le déploiement des réseaux d'entraide et de l'aide aux syndicats qui doivent répondre à une augmentation des problèmes de santé et de détresse psychologiques.**

---

**Appuyer les fédérations et les syndicats afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité (incluant la santé psychologique) des travailleuses et des travailleurs, notamment le respect des normes sanitaires ainsi que l'accès aux équipements de protection et à des congés COVID-19 payés.**

---

**Poursuivre notre offensive pour des modifications au projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* et dénoncer tout recul aux droits actuels.**

---

**Que les syndicats mettent de l'avant des revendications en santé et sécurité du travail dans la négociation de leurs conventions collectives, et que les fédérations et le CCGN s'assurent de coordonner l'ensemble de ces négociations.**

---

# Vie syndicale et mobilisation

**Depuis plusieurs années**, la vie syndicale figure au sommet des priorités de l'ensemble des composantes de la CSN. Cet enjeu a fait l'objet de deux propositions au dernier congrès. À la suite d'une vaste consultation, un plan d'opérationnalisation comportant une série d'initiatives a été développé. Sa mise en œuvre est toujours en cours.

**Les délégué-es au 66<sup>e</sup> Congrès** seront encore une fois appelés à discuter de vie syndicale et de mobilisation. Des propositions de modifications au Fonds de défense professionnelle (FDP), principalement l'accessibilité et la hauteur des prestations de grève et de lock-out, seront discutées. Les changements proposés témoignent de notre volonté d'accroître le rapport de force des syndicats en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

**Cela dit**, force est de constater que la crise sanitaire a eu un impact majeur sur la vie syndicale et sur nos capacités de mobilisation. Aux défis posés par les restrictions sanitaires s'ajoutent les difficultés liées à l'isolement, à l'épuisement, au stress ou à la détresse vécus par un bon nombre de travailleuses, de travailleurs, de militantes et de militants. Ce qui nous oblige à innover et à revisiter nos pratiques.

## Les technologies numériques : un outil de plus

**Lors de la tournée de novembre dernier**, plusieurs personnes ont abordé les répercussions du recours aux technologies numériques sur la vie syndicale et la mobilisation. Évidemment, l'utilisation de ces technologies est une voie de passage obligé dans le contexte actuel, alors que les rassemblements sont interdits.

**Si certains y voient un frein** à la vie syndicale et à la mobilisation, d'autres y ont plutôt vu une occasion à saisir pour accroître la participation aux assemblées syndicales et pour innover sur le plan de la mobilisation.

**Ce n'est pas la première fois que la CSN** se penche sur le recours aux technologies numériques et aux réseaux sociaux dans le but d'améliorer la participation et la démocratie syndicale. Or, la crise sanitaire a agi comme un accélérateur et une occasion d'expérimentations. Elle a aussi fait tomber certaines réticences légitimes. Bien sûr, elle n'a pas invalidé l'importance des contacts humains et des activités en personne, au contraire.

**Au cours des prochains mois**, la CSN accentuera ses efforts pour appuyer les syndicats dans l'utilisation de ces technologies. À plus long terme, il faudra tirer le potentiel de ces nouveaux moyens de communication et les intégrer à notre action syndicale.

## **Renforcer l'appui aux militantes et aux militants**

**L'action syndicale n'existerait pas sans l'apport**, le dévouement et l'engagement des militantes et des militants. Or, la militance s'exerce souvent dans un contexte difficile. C'est encore plus vrai en période de pandémie, alors que l'augmentation du stress, de la détresse et des problèmes de santé psychologique qui touchent les travailleuses et les travailleurs affecte aussi les militantes et les militants. Cet enjeu interpelle l'ensemble des composantes de notre mouvement.

**À la CSN**, nos combats ne se limitent pas à l'amélioration des conditions de travail par la syndicalisation et la négociation collective. Nous luttons aussi pour des changements économiques, sociaux et politiques à l'avantage de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Au cours des prochains mois, nous souhaitons mettre sur pied un comité de travail afin de réfléchir à l'implication politique de nos membres.

## **ORIENTATIONS**

---

**En collaboration avec les fédérations et les conseils centraux, soutenir les syndicats dans l'utilisation des technologies numériques et des réseaux sociaux afin de contribuer au renforcement de la vie syndicale et de favoriser la mobilisation.**

---

**Offrir aux militantes et aux militants des syndicats affiliés des outils qui leur permettent de militer sans s'épuiser.**

---

**Développer les outils nécessaires afin de promouvoir la vie syndicale et d'encourager la politisation de nos membres. Un comité sera créé à cet effet.**

---

# Travail

**Parmi les transformations** du monde du travail liées à la COVID-19, le recours accéléré au télétravail est certainement l'un des plus marquants.

**Avant la pandémie**, de 10 % à 15 % de la main-d'œuvre avait recours au télétravail. Avec les mesures de confinement du printemps dernier, ce taux aurait bondi à plus de 40 %.

**Il est encore tôt** pour présumer de la part que le télétravail prendra au lendemain de la pandémie. Les mesures de confinement ont toutefois démontré que plusieurs emplois peuvent être exercés à l'extérieur des murs des entreprises. Il est aussi probable que celui-ci aura gagné en popularité auprès d'un certain nombre d'employeurs.

**Du côté des salarié-es**, les avis sont partagés. La baisse du temps consacré au transport, la flexibilité d'horaire et l'autonomie dans le travail, un meilleur équilibre dans la conciliation famille-travail et une diminution du stress comptent parmi les avantages les plus souvent cités. En revanche, le travail à la maison peut aussi être synonyme d'isolement, d'augmentation des heures de travail, d'alourdissement des tâches, de difficulté à séparer le travail de la vie personnelle et d'atteinte au droit à la vie privée.

**Par ailleurs**, le télétravail n'est que l'un des changements rendus possibles par les innovations technologiques. Dans les années à venir, l'essor du numérique, de la robotique et de l'intelligence artificielle continuera de transformer le monde du travail et de modifier l'emploi et nos façons de travailler.

**Nos conventions collectives** sont souvent peu adaptées à ces nouvelles réalités et des aménagements sont nécessaires. Afin de soutenir les fédérations et les syndicats, le comité de coordination générale de négociation (CCGN) a produit un guide de négociation sur le télétravail et assure le suivi. De plus, dans le cadre du prochain colloque Gérard-Picard prévu à l'automne 2021, les syndicats seront invités à venir échanger sur les transformations du monde du travail à la suite de la pandémie.

## De nouveaux droits pour un monde du travail en changement

**Si la syndicalisation et la négociation collective** figurent parmi les principaux outils d'amélioration des conditions d'emploi et de travail, l'ensemble des législations du travail garantit des droits et des protections indispensables pour limiter le pouvoir, voire dans certains cas les abus des employeurs.

**L'expansion du télétravail** est un bon exemple de transformation du monde du travail qui affecte l'ensemble de notre travail syndical. Outre les impacts sur les conventions collectives et la négociation, celui-ci affecte aussi la vie syndicale, la mobilisation et la syndicalisation. En effet, en accentuant la fragmentation des lieux de travail et l'éclatement des collectifs, le télétravail pose d'importants défis de mobilisation, d'exercice du droit de grève ou de possibilité de syndicalisation. Il est aussi une preuve de plus des limites des lois touchant le monde du travail, notamment le *Code du travail*.

**Au cours du dernier mandat**, plusieurs lois ou programmes touchant le travail ont été modifiés. Mentionnons, entre autres, la *Loi sur les normes du travail* (2018), la *Loi sur l'équité salariale* (2019), le *Code du travail* en lien avec les services essentiels dans les services publics (2019), le *Régime québécois d'assurance parentale* (2020), la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (2020), le *Code canadien du travail* (2019), etc. À chaque occasion, la CSN a fait entendre sa voix.

**Certains des changements** vont dans le sens de nos revendications. Cela dit, trop de personnes restent mal protégées, notamment les travailleuses et les travailleurs autonomes. Dans les mois et les années à venir, nous devons maintenir la pression sur les gouvernements pour un élargissement et un renforcement des droits des travailleuses et des travailleurs.



## La syndicalisation : un incontournable

**Les défis du monde** du travail exigent la présence d'organisations syndicales fortes. Sans organisation syndicale, il ne reste que les gouvernements ou le rapport de force individuel. Évidemment, ce n'est pas la première fois que nous aborderons l'enjeu de la syndicalisation. Le 64<sup>e</sup> Congrès de la csn (2014) a adopté une résolution portant précisément sur la syndicalisation dans le secteur privé et comportant un plan de déploiement sur six ans. Si le bilan reste à compléter, nous pouvons d'ores et déjà dire que les résultats ont été inférieurs à nos attentes.

**Parallèlement**, il faut reconnaître que les nouvelles réalités du travail et de l'emploi ne facilitent pas la syndicalisation, du moins dans sa forme traditionnelle. La diversité des relations d'emploi, la diminution de la taille des entreprises, l'éclatement des collectifs de salarié-es, tant sur le plan du lieu de travail que des horaires, la montée des identités professionnelles sont autant de défis avec lesquels il faut composer. Soulignons aussi que le contexte de rareté et de pénurie de main-d'œuvre peut encourager le développement d'un rapport de force individuel au détriment d'un intérêt pour la syndicalisation.

**Bref, si dans l'ordre actuel des choses**, les obstacles sont nombreux, ils ne sont pas insurmontables. Ils doivent nous pousser à redoubler d'efforts et à innover.

## ORIENTATIONS

---

**En collaboration avec les fédérations, appuyer les syndicats dans la négociation des enjeux découlant du télétravail et des innovations technologiques; que le comité de coordination générale de négociation (CCGN) élabore et diffuse un cadre stratégique de négociation et en assure le suivi.**

---

**Mettre à jour notre plateforme de revendications sur les lois touchant le monde du travail et faire pression sur les gouvernements pour obtenir des gains législatifs en portant une attention particulière à la situation des travailleuses et des travailleurs autonomes.**

---

**Engager une réflexion sur la syndicalisation afin d'améliorer nos pratiques, de renouveler nos stratégies et d'établir des priorités et un plan d'action CSN.**

---

# Relance post-COVID

**La CSN est déjà engagée** dans des réflexions et des actions sur la relance post-Covid-19. Avec d'autres, nous réclamons une économie plus sobre en carbone, une transition juste, des réinvestissements importants dans les services publics (avec une attention particulière pour les soins et l'hébergement des aîné-es), de meilleures conditions de travail pour attirer la main-d'œuvre, l'accès à des formations qualifiantes et transférables, des programmes de sécurité du revenu bonifié, des politiques d'achat local et davantage d'autonomie dans des secteurs économiques stratégiques.

**La réalisation de ces objectifs** est évidemment indissociable des choix budgétaires que feront nos gouvernements.

## Contre un retour à l'austérité

**L'impact sur l'activité économique** de la crise sanitaire a été d'une ampleur sans précédent. Sans l'aide des gouvernements, des milliers de personnes auraient basculé dans la pauvreté et des entreprises auraient fermé définitivement leurs portes.

**La mise sur pause de secteurs entiers de l'économie**, combinée à des dépenses gouvernementales massives, mais nécessaires, s'est évidemment accompagnée de déficits budgétaires d'une hauteur inégalée et d'une augmentation de la dette publique, au Québec comme au fédéral.

**Alors que la crise est toujours bien présente**, le gouvernement de François Legault a déjà annoncé son intention de renouer avec l'équilibre budgétaire dans cinq ans. Or, la majorité des observateurs juge cet horizon irréaliste sans compressions dans les dépenses ou sans coupes dans les services. Si le gouvernement maintient le cap, c'est un retour assuré à l'austérité.

**Pour contrer ce scénario**, nous devons accentuer nos moyens d'action. Il faudra dénoncer les ravages de l'austérité sur l'accessibilité et la qualité des services publics, mais aussi sur les conditions de travail de celles et de ceux qui y œuvrent. Ce sera aussi l'occasion de montrer les liens entre l'austérité budgétaire des années passées et les difficultés dans les réseaux publics d'éducation et de santé et de services sociaux pendant la pandémie.

**Les services publics ne sont pas les seuls** qui risquent d'écoper. L'ensemble des missions de l'État peut faire les frais d'un retour rapide à l'équilibre budgétaire. Ces missions couvrent des champs aussi vastes que la culture et la défense du français, la lutte contre les changements climatiques, le développement des régions, le soutien aux entreprises et à la formation en emploi, les transferts aux particuliers et aux familles, etc.

**D'autres options existent.** Nous avons déjà proposé de suspendre les versements au Fonds des générations et de revoir la gestion de la dette publique au Québec. Nous revendiquons aussi une accélération de la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. Pour la CSN, le gouvernement doit avant tout miser sur la croissance pour augmenter ses revenus. Une bonne façon de le faire est d'investir dans les services publics.

## Défendre les services publics

**La CSN est une organisation** dont une grande partie des personnes qui en sont membres travaillent dans le secteur public; la défense de celles-ci va donc de soi. Dans un contexte de négociation, il devient encore plus important de le faire.

**Nous savons toutes et tous** que l'amélioration des conditions de travail a des répercussions positives sur la qualité des services publics. La crise sanitaire actuelle en fait

largement la preuve. Les lacunes constatées dans les réseaux publics d'éducation, de santé et de services sociaux découlent en grande partie des difficultés d'attraction et de rétention du personnel en raison de conditions de travail dégradées et d'importants problèmes d'organisation du travail que nous dénonçons depuis des années.

**La pandémie** a aussi démontré le rôle essentiel des services publics. Quand les hôpitaux débordent, quand les écoles et les services de garde sont fermés, ce n'est pas seulement la population qui écope, mais l'ensemble des activités économiques qui est affecté.

## **Aide publique aux entreprises : exiger des contreparties**

**Au cours du prochain mandat**, la CSN doit intensifier ses efforts pour renforcer la démocratie au travail. Alors que les gouvernements annoncent des mesures d'aide financière aux entreprises pour le rehaussement des compétences et la requalification de la main-d'œuvre, pour la transition numérique et écologique, il faut exiger qu'elles soient conditionnelles à une participation des travailleuses et des travailleurs.

**L'enjeu n'est pas seulement un droit à l'information** pour les salarié-es. Ceux-ci doivent être partie prenante des décisions qui affectent directement leur emploi et les conditions d'exercice de leur travail. Par exemple, toute aide pour de la formation des travailleuses et des travailleurs devrait comporter une obligation de démarche paritaire dans la définition des besoins, la mise en œuvre et les suivis des formations.

**Ce n'est pas d'hier que la CSN revendique** plus de transparence économique et une participation des travailleuses et des travailleurs à l'organisation de leur travail. La multiplication des mesures d'aide publiques dans le cadre de la relance post-COVID est une occasion à saisir. Nous devons aussi rappeler aux gouvernements que cette aide publique aux entreprises doit s'inscrire dans une perspective de transition juste, alors que la lutte contre les changements climatiques demeure l'un des plus grands défis du présent siècle.

## **Augmenter l'accessibilité à Internet**

**Lors de la consultation précongrès**, plusieurs syndicats nous ont fait part des difficultés d'accès à Internet dans plusieurs régions et localités. Or, avec la pandémie, l'accès à Internet est vite apparu comme un service essentiel.

**Les problèmes d'accès ne pèsent pas** que sur la vie syndicale. Sans un accès fiable et abordable, le recours au télétravail, à l'enseignement à distance, au commerce en ligne et même les rencontres sociales virtuelles deviennent difficiles. Cette situation est aussi un facteur d'inégalités entre les personnes selon leur revenu, leur capacité d'utilisation et leur lieu de résidence.

**La CSN joindra sa voix à celles et à ceux** qui demandent à ce qu'Internet soit considéré comme un service essentiel et fera des pressions politiques pour que le développement des infrastructures s'accélère afin que toutes les personnes qui le souhaitent aient accès à un service fiable et abordable le plus rapidement possible.

## **ORIENTATIONS**

---

**Contre toute forme de retour à l'austérité budgétaire en mettant de l'avant nos revendications portant sur la gestion des finances publiques et en démontrant les impacts négatifs de l'austérité sur la qualité et l'accessibilité des services publics ainsi que les effets sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs.**

---

**Poursuivre nos actions visant le renforcement de nos services publics, notamment par l'amélioration des conditions de travail du secteur public.**

---

**Faire des pressions pour que les mesures d'aide financière gouvernementale aux entreprises, principalement celles touchant la formation en emploi, les investissements technologiques et la transition écologique, répondent à des principes de transition juste et soient conditionnelles à une transparence économique, à la participation des travailleuses et des travailleurs et à la reconnaissance des syndicats comme interlocuteurs.**

---

**Faire pression auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour qu'Internet haute vitesse soit reconnu comme un service essentiel qui doit être accessible à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.**

---

**À la veille du  
100<sup>e</sup> anniversaire  
de la CSN,  
notre histoire confirme  
qu'il est possible d'agir  
pour un meilleur avenir.**

csn.qc.ca

